

25 avr 2003 -17:00

Appartient à Conseil des Ministres du 25 avril 2003

Stages des jeunes dans des ONG.

Sur proposition de M. Louis Michel, Ministre des Affaires étrangères, de Mme Laurette Onkelinx, Ministre de l'Emploi et de M. Eddy Boutmans, Secrétaire d'Etat à la Coopération au Développement, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal (*) concernant les stages des jeunes sortant de l'école dans des organisations non-gouvernementales dans des pays en développement.

Sur proposition de M. Louis Michel, Ministre des Affaires étrangères, de Mme Laurette Onkelinx, Ministre de l'Emploi et de M. Eddy Boutmans, Secrétaire d'Etat à la Coopération au Développement, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal (*) concernant les stages des jeunes sortant de l'école dans des organisations non-gouvernementales dans des pays en développement.

Les jeunes demandeurs d'emploi pourront être engagés pour un stage d'un an maximum dans une action menée par une organisation non-gouvernementale (ONG) dans un pays en développement, approuvée et subsidiée par la DGCD (**) dans le cadre du financement de programme des ONG. De ce fait, les ONG assumeront toutes les responsabilités liées à l'envoi de ces jeunes et les exigences administratives seront réduites. (*) abrogeant un arrêté royal du 29 avril 1996 relatif à agrément, l'octroi d'allocations et la subvention de personnes et d'organisations non-gouvernementales en matière d'envoi de jeunes demandeurs d'emploi dans des projets de coopération agréés ou dans le cadre de conventions bilatérales. (**) Direction générale de la Coopération au Développement.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>